



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCOU Séance du 12 mars 2024

-----  
Le 12 mars 2024, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CESCOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 7 mars 2024 et transmise par voie électronique le 7 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : M. LAFITTE Hervé, Mme BEAUSSART Nadia, M. MONLAU Alain, Mme ALLIOD Hélène, Mme DARZACQ Geneviève, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme LECOMTE Marie-France, M. CARBILLET Gilles et M. PEREIRA Carlos Manuel.

**Absents** : M. BOIRON Cyrille (a donné procuration à M. LAFITTE)

**Secrétaire de séance** : Mme LECOMTE Marie-France

Le quorum étant atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 février 2024 ;
- Débat PADD du PLUi de la Communauté de Communes Lacq Orthez

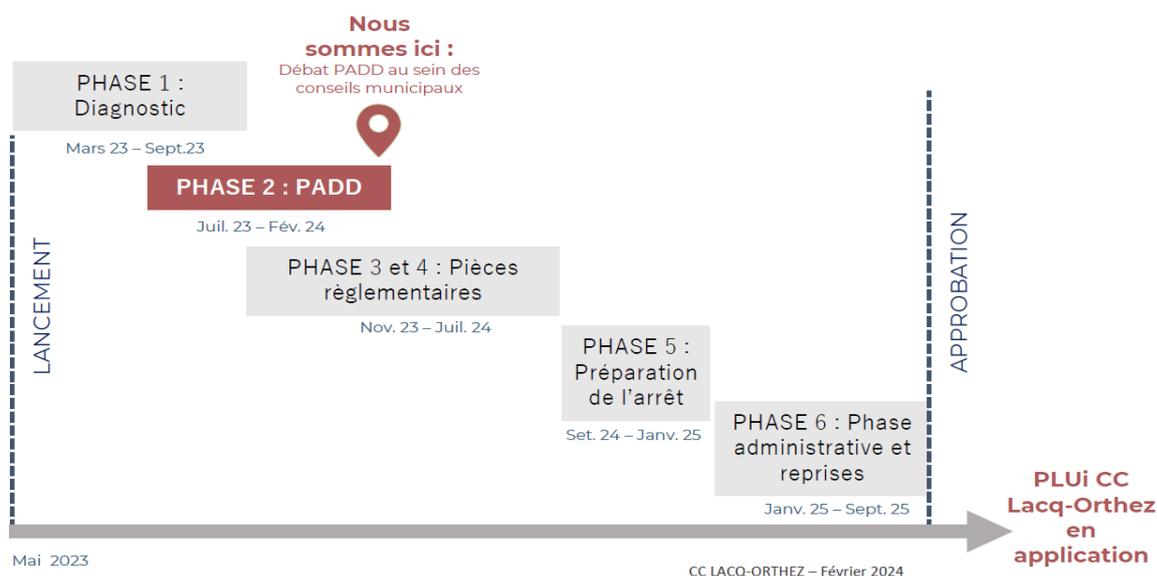
\*\*\*

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 février 2024.

### **Débat PADD du PLUi de la CCLO**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCLO, chaque conseil municipal doit débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avant le prochain conseil communautaire.

Rappel du calendrier des étapes du PLUi





Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de visionner le diaporama présentant les orientations du PADD. Les élus procèderont ensuite au débat.

La commune de Cescau fait partie du secteur d'Artix et se situe en zone rurale. L'objectif de production du PLUi est de 2 200 logements sur l'ensemble du territoire pour les 10 prochaines années.

Les axes de développement du PADD ont fait l'objet d'un débat.

\* \* \*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux mairie-logements : Installation du surpresseur pour augmenter la pression de l'eau dans les logements communaux au-dessus de la mairie.
- Installation des boites aux lettres dès que le surpresseur est en place.
- Aire de jeux : les travaux sont terminés. En attendant le passage du bureau de contrôle pour la mise en service, l'accès est interdit. Un arrêté est affiché, de la rubalise et des barrières sont installées.
- Démoussage du toit de la MAM effectué par Monsieur le Maire.
- Route du château : relance de la CCLO pour le balisage de la route ainsi que la végétalisation des accotements.
- M. Vaddé a restauré l'ancienne table de la mairie, un panier gourmand lui sera offert en remerciements.
- Réunion CEN Nouvelle-Aquitaine du 8 mars : à la suite de cette concertation, le CEN propose une balade dans la tourbière de Cescau le 20 avril de 10h à 12h, sur inscription. Les propriétaires des terrains seront invités.  
Un projet de plantation d'arbres est également en réflexion.
- L'institut Saint Dominique à Pau, a fait don de 8 tables d'écoliers avec chaises, au RPI en Pays d'Arthez, pour une valeur de 960 €.
- Inventaire des chemins ruraux : Cescau a 13 km de chemins ruraux. Pour leur entretien, un devis de 6 300€ a été proposé (105h de travail et 2 passages dans l'année). Ce devis est accepté par l'ensemble des conseillers.
- Un nettoyage route de Mazerolles sera demandé au Département afin d'éviter d'avoir les câbles Télécom et élec en tension.
- Comité des fêtes : Gilles CARBILLET (représentant M. le Maire) fait un compte rendu de l'AG du 1<sup>er</sup> mars. Il évoque l'absence de rapport moral et d'activité 2023 du comité. Le bilan financier de l'année est de : +1023.73 € soit un solde positif en caisse de 11 599.95 €. Le montant de la subvention allouée par la mairie pour 2024 sera de 1 000 € ; ce montant voté lors du dernier Conseil Municipal ne sera pas modifié compte tenu de leur niveau de trésorerie et du soutien nécessaire pour d'autres associations. M. le maire remercie les membres du comité des fêtes pour les actions menées tout au long de l'année.



\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

<p><u>Signature du Maire :</u></p>	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>
------------------------------------	---